

Après un certificat de culture générale, les candidats et candidates à une formation pédagogique à la HEP ou à une formation HES dans le domaine de la santé, du travail social, de la musique ou des arts visuels doivent préalablement obtenir un certificat de maturité spécialisée.

En détail

L'École de culture générale et de commerce décerne deux titres : le certificat de culture générale, après trois ans d'études, et le certificat de maturité spécialisée, après un an de formation complémentaire.

Cinq orientations

La maturité spécialisée est proposée dans cinq orientations :

- **Arts visuels** : cette orientation prépare les candidat-e-s intéressés par une formation dans une Haute école d'art et de design (HEAD), par exemple l'ECAL.
- **Pédagogie** : cette orientation prépare les candidat-e-s à l'admission à la Haute école pédagogique de Lausanne dans la filière bachelor pour l'enseignement préscolaire et primaire (1-8 HarmoS /anc. -2 à +6).
- **Musique** : cette orientation s'adresse aux musiciens et chanteurs intéressés par une formation professionnelle dans une Haute école de musique (HEMU), par exemple à Lausanne.
- **Santé** : cette orientation s'adresse aux candidat-e-s à une formation HES du domaine de la santé (soins infirmiers, physiothérapie, ergothérapie, etc.).
- **Travail social** : cette orientation, qui se présente sous la forme d'un stage dans le domaine social, concerne les candidat-e-s à une filière en travail social (éducation sociale, animation socioculturelle ou service social).

Contenu des cours

Le programme comporte des cours, des stages et un travail de maturité. Pour plus de détails, consulter les pages à ce sujet sur le site de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire www.vd.ch/gymnase ou sur www.vd.ch/orientation, Formations en école.

Conditions d'admission générales

Chaque orientation est ouverte en priorité aux titulaires d'un certificat de culture générale de la même option. *Le certificat des autres options est admis moyennant l'acquisition d'un complément de formation.*

Conditions particulières

- **Orientation arts visuels** : examen des aptitudes artistiques, dossier et entretien.
- **Orientation pédagogie** : avoir choisi l'allemand pendant ses études ou savoir l'allemand, et avoir effectué un séjour linguistique de 6 semaines consécutives dans une région de langue allemande, en principe l'Allemagne ou l'Autriche.
- **Orientation musique** : avoir atteint un niveau de pratique instrumentale ou vocale correspondant à un an avant la fin des études préprofessionnelles ; audition.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont enregistrées **dans le gymnase fréquenté** par l'élève intéressé. Les candidats qui ont obtenu leur certificat précédemment s'adressent à la direction du gymnase qui correspond à l'aire de recrutement de leur domicile.

Vous voulez en savoir plus ?

Consulter le site de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, Division de l'enseignement gymnasial, à l'adresse www.vd.ch/gymnase.

Des questions sur les formations et les professions ?

L'information continue sur www.vd.ch/orientation.